

Progress Advance - SP Role

- Reviews are strictly for the purpose of confirming percentage of work completion.
- Progress advancing and are not a guarantee of code compliance nor of quality construction.
- SP shall coordinate and carry out a maximum of six (6) progress advance reviews.
- Completed progress advances report form #60225 sent to appropriate NTS mailbox.
- SP to maintain any drawings or other documentation received for each progress of project

Roles and Responsibilities – First Nation

- First Nation has control and responsibility for the construction and administration of the project
- To ensure the quality of work
- To arrange for progress reviews with FNH

Roles and Responsibilities – PSRE

- To send progress advance requests to SP.
- Drawings will be provided where available.
- Primary contact for SP.
- Receive completed progress reports from SP.
- Monitoring of SP Technical Review.

Progress Advance Report

RAPPORT D'ÉTAPE

Adresse de la propriété		N° du rapport	
Nom de la Première Nation		N° de compte SCHL	
Adresse		Étape	Date de la visite du site
Province	Ville		

Étape de la construction : (uniquement à des fins Administratives)

Avant le remblayage	Avant la pose des plaques de plâtre	Finale	Autre
---------------------	-------------------------------------	--------	-------

Id projet (ex. : nom, n° bloc, n° phase, n°^o unités) : _____

	%	% réel
Excavation, fondation	9	
Protection contre l'humidité, drain, remblayage	2	
Charpente, revêtement mural intermédiaire, toit	20	
Portes, fenêtres	6	
Installation électrique primaire	4	
Plomberie primaire	3	
Isolation, membrane d'étanchéité	5	
Plancher du sous-sol	2	
Finition extérieure	12	
Revêtement du plafond et des murs	9	
Installation de chauffage	3	
Toute l'installation électrique	1	
Toute l'installation de plomberie	4	
Armoires de cuisine et meuble-lavabo	6	
Menuiserie de finition	5	
Peinture intérieure	2	
Revêtement de plancher	4	
Aménagement extérieur, améliorations	3	
POURCENTAGE TOTAL D'ACHÈVEMENT	100	

NOTE : Ce rapport ne répond qu'aux besoins de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il lui sert de guide pour estimer le degré d'achèvement de la propriété susmentionnée aux fins d'avance sur prêt. Il ne doit donc pas être considéré comme un rapport d'inspection technique de la propriété visant à déterminer si elle répond aux normes touchant les bâtiments ou la propriété. Le SCHL ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage que pourrait subir le propriétaire actuel ou subséquent par suite de la rédaction de ce rapport.

Commentaires		
Signature	Titre du poste	Date